

## **OBJECTIFS DE LA FORMATION**

---

- À l'issue de la formation, le conducteur doit être capable d'utiliser, en sécurité, des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e.

## **QUAND PUIS-JE SUIVRE LA FORMATION ?**

---

- La formation peut être suivie 1 mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.

## **CONTENU DE LA FORMATION**

---

La formation se déroule en 3 séquences.

1<sup>ère</sup> séquence/Durée 2H : Théorie en salle (Sensibilisation au risque Routier spécifique au 2 roues, les équipements obligatoires etc.) ;

2<sup>ème</sup> séquence/Durée 2H : Maniabilité Hors Circulation ;

3<sup>ème</sup> séquence/Durée 3H : Circulation en et hors agglomération.

## **Liste des Documents à Fournir**

---

- ☛ 1 photo d'identité.
- ☛ Pièce d'identité de l'élève (originale) en cours de validité.
- ☛ Permis de conduire (original).

## **À noter :**

---

La 3<sup>ème</sup> séquence se fait exclusivement en cours particulier.

Possibilité d'effectuer votre formation sur un Scooter 125 cm<sup>3</sup> ou sur une Motocyclette 125 cm<sup>3</sup>.  
(Catégorie L5e)

***À la fin de la formation, une attestation vous est remise par votre auto-école.***

***En cas d'invalidation ou d'annulation du permis de conduire, la formation suivie restera acquise.***

**DEVIS et TARIFS AUPRÈS DU BUREAU SUR SIMPLE DEMANDE.**